

tez; elles étoient fondées sur ce que jamais on n'a admis dans ce Grand Conseil, que les personnes revêtuës du caractère d'Ambassadeur; on en avoit des exemples très ressentis, puisque Mr. de Meillarede, ci-devant envoyé de Mr. le Duc de Savoye, ni Mr. le Baron de Greuth en qualité de Subdelegué du Comte de Trautmansdorf Ministre de l'Empereur, ne purent pas parvenir à l'honneur de parler dans ce Conseil; parce qu'ils n'avoient pas le titre d'Ambassadeurs de leurs Maîtres.

Cependant le premier Juin il fut arrêté à la pluralité des voix, que sans tirer à conséquence pour l'avenir, le Secretaire de l'Ambassade de France seroit écouté dans le Grand Conseil; tant pour marquer le respect singulier qu'ils avoient pour le Roi, une grande considération pour Monseigneur son Ambassadeur, & une estime parfaite pour la personne que son Excellence leur avoit député. Ensuite deux Conseillers du petit Conseil & deux du Grand Conseil, allerent prendre Mr. de la Martiniere à son logement & le conduisirent dans la Sale d'Audiance, où il leur fit la Harangue qu'on va lire.

*Discours prononcé dans le Grand Conseil de Berne par Mr. de la Martiniere Secretaire de l'Ambassade de France le premier Juin 1712.*

MAGNIFIQUES ET PUISSANS SEIGNEURS.

**L**E principal point de l'instruction que Monseigneur l'Ambassadeur m'a donnée, en m'envoyant vers vous, est d'avoir l'honneur

*Discours de  
Mr. de la  
Martiniere*